

SÉANCE ordinaire

Le 14 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 14 janvier 2019, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

190114.005 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Par ailleurs, conformément à l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes, les membres du conseil municipal de la ville de Chandler étant tous présents en la salle de délibérations du conseil sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler, Québec, le 14 janvier 2019, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à prendre en considération le point suivant aux affaires nouvelles:

- Refinancement de 1 525 000 \$ - Adjudication;

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES**
 - 3.1 CORRESPONDANCE**
 - 3.2 DEMANDES**
 - 3.2.1 Comité des loisirs Villa Pabos**
 - 3.2.2 Sauvetage Adrénaline Chandler**
 - 3.2.3 Tournoi Pee-Wee - Achat d'oriflammes**
 - 3.2.4 Comité de développement de Newport – Concours décorations de Noël;**
 - 3.2.5 Corps de cadets des anses – Demande d'aide financière**
 - 3.3 AFFAIRES NOUVELLES**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;**
 - 4.2 Octroi de contrat – Entreprise Garo Enr.- Entretien et surveillance du centre des loisirs de Pabos et préparation, entretien et surveillance de la patinoire et sentiers de ski de fond;**
 - 4.3 Contribution municipale 2019 – CRSBP de la Gaspésie-îles-de-la-**

- Madeleine Inc.- Bibliothèques de Chandler et Newport;
- 4.4 Signataires du protocole d'entente – Tournoi inter-régional atome-pee-wee de Chandler;
 - 4.5 Vente du lot 6 284 981 – Gaspésie Mitsubishi;
 - 4.6 MTQ – Permission de voirie et permis d'intervention;
 - 4.7 Recommandation de paiement – WSP Canada Inc. – Mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout – Secteur Newport;
 - 4.8 Recommandation de paiement – Eurovia Québec Construction Inc. - Travaux de pavage mécanisé dans la rue Mgr Ross - Secteur Chandler;
 - 4.9 Abrogation de la résolution numéro 181203.380 – Recommandation de paiement – Certificat de paiement numéro 6 – Les constructions scandinaves Inc.- Rénovation et mise aux normes du Centre sportif Clément-Tremblay;
 - 4.10 Recommandation de paiement des factures – Divers travaux au Centre sportif Clément-Tremblay (V-199-2017);
 - 4.11 Recommandation de paiement – Jean Luc Heyvang architecte – Honoraires professionnels – Construction d'un garage municipal;
 - 4.12 Recommandation de paiement – Jean Luc Heyvang architecte – Honoraires professionnels – Centre sportif Clément-Tremblay;
 - 4.13 Autorisation – Achat case loader backhoe – J.R. Brisson (règlement V-2015-2018);
 - 4.14 Recommandation de paiement – FQM – Honoraires professionnels rémunération des cadres;
 - 4.15 Parcours multimédia - Demande de location d'un espace à l'aréna de Newport - Corporation du Bourg de Pabos et XYZ Technologie Culturelle;
 - 4.16 Participation financière – Embauche d'une agente de bureau – Centre de services partagés;
 - 4.17 Recommandation de paiement - Projets de développement des quartiers;
 - 4.18 Refinancement de 1 525 000 \$ - Concordance de courte échéance;
 - 4.19 MTQ – Permission de voirie et permis d'intervention ;
 - 4.20 Autorisation - Ouverture d'un contrat de prêt – Règlement concernant V-208-2018 concernant la réalisation de travaux de réfection à la caserne incendie de Newport et un emprunt n'excédant pas 485 000 \$ à ces fins ;
 - 4.21 Projets : garage municipal et réfection caserne incendie de Newport– Demande d'aide financière
5. **PROPOS DU MAIRE**
 6. **PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.
 - 6.2 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.006 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et des séances extraordinaires des 6 et 12 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.007 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

3.2.1	Comité des loisirs Villa Pabos ;	100.00 \$
-------	----------------------------------	-----------

3.2.2	Sauvetage Adrénaline Chandler ;	400.00 \$
3.2.3	Tournoi Pee-Wee - Achat d'oriflammes	1 301.52 \$
3.2.4	Comité de développement de Newport – Concours décorations de Noël;	300.00 \$
3.2.5	Corps de cadets des anses – Demande d'aide financière	360.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.008 REFINANCEMENT DE 1 525 000 \$ - ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 janvier 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	9 h	Échéance moyenne :	3 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8749 %
Montant :	1 525 000 \$	Date d'émission :	22 janvier 2019

ATTENDU que la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 janvier 2019, au montant de 1 525 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

246 200 \$	2,50000 %	2020
254 900 \$	2,60000 %	2021
264 100 \$	2,75000 %	2022
273 800 \$	2,90000 %	2023
486 000 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,95500

Coût réel : 3,20893 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEEN

246 200 \$	3,28000 %	2020
254 900 \$	3,28000 %	2021
264 100 \$	3,28000 %	2022
273 800 \$	3,28000 %	2023
486 000 \$	3,28000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,28000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

246 200 \$	4,19000 %	2020
254 900 \$	4,19000 %	2021
264 100 \$	4,19000 %	2022
273 800 \$	4,19000 %	2023
486 000 \$	4,19000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,19000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Richard Duguay, appuyé par Gaétan Daraïche et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Chandler accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2019 au montant de 1 525 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros V-88-2006, V-107-2008, V-28-2002, V-156-2013 et V-203-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,95500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.009 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de décembre 2018 un montant de 291 105.57 \$ et de 95 610.00 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.010 OCTROI DE CONTRAT - ENTREPRISE GARO ENR.- ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU CENTRE DES LOISIRS DE PABOS ET PRÉPARATION, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET SENTIERS DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié pour l'entretien et surveillance du centre des loisirs de Pabos et préparation, entretien et surveillance de la patinoire et sentiers de ski de fond;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a répondu à la demande d'appel d'offres et que ce dernier s'avère conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat pour l'entretien et surveillance du centre des loisirs de Pabos et préparation, entretien et surveillance de la patinoire et sentiers de ski de fond, pour une période s'échelonnant du 1er lundi de décembre 2018 au dernier vendredi de mars 2019, à l'entreprise GARO Enr., au montant de 37 000 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.011 CONTRIBUTION MUNICIPALE 2019 – CRSBP DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC.- BIBLIOTHÈQUES DE CHANDLER ET NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil accepte de verser 12 124.66 \$, toutes taxes incluses, au CRSBP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en guise de contribution municipales pour les bibliothèques de Newport et Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.012 SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE – TOURNOI INTER-RÉGIONAL ATOME-PEE-WEE DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'autoriser madame Louissette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le protocole d'entente pour le tournoi inter-régional atome-pee-wee qui se tiendra au Centre sportif Clément-Tremblay du 24 au 27 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.013 VENTE DU LOT 6 284 981 – GASPÉSIE MITSUBISHI

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que la Ville de Chandler vende à Gaspésie Mitsubishi le lot 6 284 981 adjacent au commerce situé au 445 boulevard Rene Levesque Ouest, à Chandler.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur **pour une somme de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000.00\$)**;

Que les frais d'honoraires professionnels relatifs à cette vente soient assumés par Gaspésie Mitsubishi;

Que le directeur général et la maire soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet

aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.014 MTQ – PERMISSION DE VOIRIE ET PERMIS D'INTERVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que la Ville de Chandler confirme son engagement à respecter les clauses de permissions de voirie délivrées par le MTQ lors de travaux d'installation ou de réparation d'équipements sur les routes de juridiction provinciale (MTQ) et les permis d'intervention, et ce, pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.015 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – WSP CANADA INC. – MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – SECTEUR NEWPORT

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 0770379 de WSP Canada Inc., au montant de 43 313.53 \$, toutes taxes incluses, applicable à la réalisation de travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout, secteur Newport (Règlement numéro V-207-2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.016 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - TRAVAUX DE PAVAGE MÉCANISÉ DANS LA RUE MGR ROSS – SECTEUR CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 5802426936 d'Eurovia Québec Construction Inc., au montant total de 24 859.32 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux de pavage mécanisé dans la rue Mgr Ross, secteur Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.017 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 181203.380 – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – LES CONSTRUCTIONS SCANDINAVES INC.- RÉNOVATION ET MISES AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 181203.380 par laquelle le conseil approuvait le certificat de paiement numéro 6, au montant de 446 636.88 \$, toutes taxes comprises, à Constructions Scandinaves Inc. pour des travaux de rénovation et de mise à niveau au Centre sportif Clément Tremblay de

Chandler et ce, conditionnel à l'obtention de la recommandation de paiement des professionnels au dossier et à l'obtention des quittances des sous-traitants ;

CONSIDÉRANT que suite aux vérifications des professionnels, le montant à approuver a été réduit à la somme de 284 468.71 \$, toutes taxes comprises, et qu'une directive de paiement a été émise en conséquence à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu ce qui suit :

- le Conseil approuve le certificat de paiement numéro 6 émis par la firme d'architecte, au montant de 284 468.71 \$, toutes taxes incluses, payable à Les Constructions Scandinaves Inc., pour les travaux de rénovation et de mise aux normes au Centre Sportif Clément Tremblay de Chandler ;
- le Conseil autorise la directrice financière à procéder au paiement de cette somme à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet ;
- La présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 181203.380 adoptée à la séance du 3 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.018 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DES FACTURES – DIVERS TRAVAUX AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY (V-199-2017)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre des travaux de réfection au Centre sportif Clément-Tremblay

ENTREPRISE	No de Facture	Montant (TTC)
Soudure CMG	008110	905.60 \$
Soudure CMG	008096	1 989.07 \$
Nadeau matériaux de construction	951136	861.10 \$
JRL Location d'outils Jerry Inc	16087	344.93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.019 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JEAN LUC HEYVANG ARCHITECTE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 01800-03

Jean-Luc Heyvang, Architecte, au montant total de 62 862.58 \$, pour des honoraires professionnels dans le cadre de la construction d'un garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.020 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JEAN-LUC HEYVANG ARCHITECTE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 1739-6 de Jean-Luc Heyvang, Architecte, au montant total de 22 477.61 \$, pour le remplacement du système de réfrigération et autres travaux au Centre sportif Clément-Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.021 AUTORISATION – ACHAT CASE LOADER BACKHOE – J.R. BRISSON (RÈGLEMENT V-2015-2018)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise, dans l'éventualité que le règlement numéro V-215-2018 soit approuvé par le MAMH, l'achat du case loader backhoe tel que décrit sur la soumission SLC1343 de l'entreprise J.R. Brisson au montant total de 99 453.38 \$, toutes taxes comprises.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Roch Giroux, à signer, pour et au nom de la ville, tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.022 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – FQM – HONORAIRES PROFESSIONNELS RÉMUNÉRATION DES CADRES

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 2414 de la FQM au montant de 3 252.07 \$, toutes taxes incluses, pour l'analyse de la rémunération des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.023 PARCOURS MULTIMÉDIA - DEMANDE DE LOCATION D'UN ESPACE À L'ARÉNA DE NEWPORT - CORPORATION DU BOURG DE PABOS ET XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2018, la Corporation du Bourg de Pabos a mandaté la firme XYZ Technologie culturelle afin d'aménager un parcours multi-média sur le site du secteur des pages de

Pabos;

CONSIDÉRANT que les travaux ont débuté à l'automne 2018 avec l'aménagement du parcours (sentier gravelé) et la construction de cinq plateformes permanentes devant recevoir des cabanes;

CONSIDÉRANT qu'au cours des mois à venir, il est prévu de construire, en atelier, deux plateformes additionnelles démontables et cinq cabanes démontables;

CONSIDÉRANT que le tout sera déménagé et installé sur place au courant du mois de mai et que les travaux devront être terminés pour le 20 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un espace est nécessaire afin de réaliser les travaux en atelier cet hiver;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil accepte de louer une partie de la patinoire de l'aréna de Newport, pour une période d'environ trois mois, à la Corporation du Bourg de Pabos et à la Firme XYZ Technologie Culturelle pour un montant de 150 \$ / jour, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.024 PARTICIPATION FINANCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil accepte de verser une subvention de 10 000\$ au Centre de services partagés, pour l'année 2019, afin de participer financièrement à l'embauche d'une agente de bureau, madame Nadine Cyr, qui s'occupera des travaux de bureau nécessaires au bon fonctionnement du Centre de services partagés et sera également responsable du classement des archives de la Ville de Chandler situées dans la voûte du TCTIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.025 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures en lien aux projets de développement par quartier :

Entreprise	Numéro de facture	Montant (TTC)
Stéphane Lantin	02	6 320.00

Stéphane Lantin	03	3 660.00
MTN Équipement Inc	9540	880.83
Rona	0292406	86.35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.026 REFINANCEMENT DE 1 525 000 \$ - CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 525 000 \$ qui sera réalisé le 22 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-88-2006	18 600 \$
V-107-2008	138 500 \$
V-28-2002	70 900 \$
V-156-2013	1 082 000 \$
V-203-2018	215 000 \$

A

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros V-88-2006, V-107-2008 et V-203-2018, la Ville de Chandler souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	246 200 \$	
2021.	254 900 \$	
2022.	264 100 \$	
2023.	273 800 \$	
2024.	283 500 \$	(à payer en 2024)
2024.	202 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-88-2006, V-107-2008 et V-203-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.027 AUTORISATION - OUVERTURE D'UN CONTRAT DE PRÊT - RÈGLEMENT NUMÉRO V-208-2018 CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION À LA CASERNE INCENDIE DE NEWPORT ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 485 000 \$ À CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à réaliser les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un contrat de prêt dans le cadre du règlement numéro V-208-2018 concernant la réalisation de travaux de réfection à la caserne incendie de Newport et un emprunt n'excédant pas 485 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.028 PROJETS : GARAGE MUNICIPAL ET RÉFECTION CASERNE INCENDIE DE NEWPORT- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 170313.080 par laquelle le conseil municipal autorisait le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le dossier «construction d'un garage municipal et d'un entrepôt à sel ainsi que pour la réfection de la caserne incendie de Newport» ;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions avec le ministère concerné, il y a lieu de modifier cette résolution et effectuer une demande d'aide financière pour ces deux projets dans le cadre du programme RÉCIM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu ce qui suit :

- le conseil autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière pour la construction d'un garage et d'un abri à sel, ainsi que pour la réfection de la caserne incendie de Newport;

- la Ville a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour ses projets, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des infrastructures visées;
- Que la Ville assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à ses projets si elle obtient une aide financière pour ceux-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190114.029 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 20 h 44.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier